

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse
RNCP 38565. Date d'échéance de la certification au 31/12/2028
Fiche ROME K1303 (Assistance auprès d'enfants)

Formation au Centre de Formation Professionnelle DON BOSCO à Mayenne

- **Durée** : 199 heures en centre et 448 heures en période professionnelle. Neuf mois de septembre n à mai n+1.
 - **Rythme de la formation** : 1 journée par semaine en Centre.
 - **Public** : à partir de 17 ans, sorti de formation initiale.
 - **Modalités de la formation** : présentiel en groupe.
 - **Validation de la formation** : CAP (diplôme Education Nationale) niveau 3. Session juin n+1 Evaluation en épreuves ponctuelles
 - **Prix** : CPF : 2985 euros
Contrat pro : 2985 euros
 - Voir nos CGV sur le site internet
-
- **Processus d'inscription** : Dossier d'inscription téléchargeable sur le site Internet.
Entretien individuel
Réunion d'informations collectives
 - **Délai d'accès** : fin juillet
 - **Accessibilité aux PSH** : en amont du parcours, un rendez-vous sera organisé avec le référent handicap en vue de formaliser les besoins et d'organiser le parcours.
 - **Référent handicap** : Isabelle GUILLOIS
cfp.i.guillois@dbosco.fr
 - **Résultats 2025** : Taux de réussite à l'examen : 93 %
Taux de placement : 73 %
Taux de satisfaction : 90 %
Sources : calculés à partir des questionnaires de satisfaction

- **Prérequis** :
Avoir validé un projet professionnel dans une structure d'accueil de la Petite Enfance.
Avoir validé ou non un diplôme égal ou supérieur au niveau 3 (CAP, BEP)
Si niveau 3 non validé, le candidat devra s'inscrire aux épreuves des unités d'enseignement général
- **Activités visées** :
Le titulaire du CAP AEPE est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès d'enfants de moins de six ans dans le souci constant du respect et de ses besoins, de ses droits et de son individualité.
Il participe, avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.
Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et à un accompagnement de qualité.
- **Objectifs avec aptitude et compétences**
Savoirs associés à l'accompagnement et au bien-être de l'enfant dans son quotidien en accueil collectif ou individuel.
Savoirs associés à la prise en charge de l'enfant en établissement d'accueil scolaire, périscolaire et de loisirs.
Savoirs associés à la prise en charge de l'enfant à domicile ou en maison d'assistants maternels
- **Programme (Blocs)**
Préparation aux épreuves professionnelles du CAP AEPE
 - **Module 1** : Accompagner le développement de l'enfant
Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte.
Adopter une situation professionnelle adaptée
Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné.
Mettre en œuvre les activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.
Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages.
Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.
 - **Module 2** : Exercer son activité en accueil collectif
Créer une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement.
Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux des écoles maternelles
 - **Module 3** : Exercer son activité en accueil individuel
Organiser son action
Négocier le cadre de l'accueil
Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
Elaborer des repas
- **Certification (Totale ou Partielle)**
 - UP 1** : Accompagnement le développement de l'enfant – Oral 20 minutes présentation de 2 fiches activités et soins. Coefficient 7
 - UP2** : Exercer son activité en accueil collectif – Ecrit de 1h30. Coefficient 4
 - UP 3** : Exercer son activité en accueil individuel – Oral de 30 minutes. Coefficient 4

Pour l'obtention du diplôme, il faut atteindre la note moyenne de 10/20. Si cette moyenne est inférieure à 10/20, les modules dans lesquels le candidat aura obtenu une note supérieure à 10/20 restera acquis pendant cinq ans.
Correspondance totale avec la certification professionnelle RNCP 28048
Correspondances partielles : TP Assistant de vie aux familles, CP JEPS, CS Aide à domicile, CAPA Service aux personnes et vente en espace rural.

Contact :

Philippe Vasseur - Référent formation

cfp.p.vasseur@dbosco.fr

02.43.30.47.30



Secteurs d'Activité :

Ecoles maternelles, établissements d'accueil de jeunes enfants, accueil périscolaire.

Crèches, micro-crèches, maisons d'assistantes maternelles, organismes de gardes d'enfants à domicile, accueil collectif de mineurs.

Types d'emplois :

Agent spécialisés en écoles maternelles, garde d'enfants à domicile, agent de crèches, assistant maternel à domicile ou en Maison d'assistantes maternelles.

Moyens Techniques :

Salles de cours, équipements bureautiques, accès Internet en Wifi via le portail Don Bosco, Classroom avec adresse mail Don Bosco personnalisé pour chaque apprenant. Plateau technique Petite Enfance composé de six tables à langer, lit-parapluie, parc, cosy et tout le matériel nécessaire en puériculture.

Moyens Pédagogiques :

Entretien intermédiaire.

Apports théoriques – exercices pratiques – suivi et évaluations en centre de formation et en entreprise – entretiens

Méthodes Mobilisées :

Présentiel (distanciel possible si confinement)

Travail de groupe, accompagnement individuel.

Modalité de la Formation :

Une journée par semaine en Centre, les quatre jours restants en stage ou en emploi en Maisons d'assistantes maternelles, en crèche ou en école maternelle.

Financement de la Formation :

Formation éligible au CPF, au Contrat de Professionnalisation, au financement privé et à Transition Pro.

Modalités d'Evaluation de la Formation :

Epreuves ponctuelles organisées dans un centre d'examen désigné par le Rectorat d'Académie.

Session d'examen juin n+1.

Poursuite et Perspective d'Evolution :

Entrée en école d'auxiliaire de puériculture

Préparation à l'entrée en école d'Educateur Jeunes Enfants

Concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Agrément Assistants Maternels